

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° PREF-DREAL-2022-~~171~~-003 DU 20 JUIN 2022
INSTITUANT DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE AUTOUR DE L'INSTALLATION
DE STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX EXPLOITÉE PAR LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉNERGIE ET D'ÉQUIPEMENT AU LIEU-DIT
« RÉDOUNDEL » SUR LA COMMUNE DE BADAROUX
INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**Le Préfet de la Lozère
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 515-8 à L. 515-12 et les articles R 515-31-1 à R 515-31-7 de la partie réglementaire ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté ministériel du 15 février 2016 relatif aux installations de stockage de déchets non dangereux ;

Vu la demande initialement déposée en préfecture le 27 avril 2018, complétée le 12 octobre 2020 et reçue en préfecture le 20 octobre 2020, présentée par le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère (SDEE), d'autorisation environnementale pour la prolongation et l'extension d'une installation de stockage de déchets non dangereux, située au lieu-dit « Redoundel », 48000 Badaroux ;

Vu la décision n° E211000065/48 en date du 19 août 2021 du président du tribunal administratif de Nîmes, portant désignation du commissaire enquêteur ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF-BCPPPAT-2021-001 du 16 septembre 2021 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique conjointe portant sur la demande d'autorisation environnementale pour la prolongation et l'extension d'une installation de stockage de déchets non dangereux, située au lieu-dit « Redoundel », commune de Badaroux et sur l'établissement d'une servitude d'utilité publique autour de l'installation se déroulant du mardi 12 octobre 2021 au lundi 15 novembre 2021 inclus ;

Vu les avis favorables à l'unanimité des conseils municipaux des communes du Born, du Chastel-Nouvel et de Mende émis respectivement le 8 octobre 2021, le 21 octobre 2021 et du 21 novembre 2021 ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité du conseil municipal de la commune de Badaroux émis le 16 novembre 2021 sous réserve que le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère (SDEE) respecte ses engagements de préservation de l'environnement, notamment sur les rejets ou lixiviat ;

Vu les avis exprimés par les différents services et organismes consultés en application des articles R.181-18 à R.191-32 du code de l'environnement ;

Vu l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) référencé n° MRAe 2021APO14 émis le 18 février 2021 ;

Vu le registre d'enquête et l'avis du commissaire enquêteur ;

Vu le rapport et les propositions en date du 4 avril 2022 de l'inspection des installations classées ;

Vu l'avis en date du 27 avril 2022 du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques au cours duquel le demandeur a été entendu (a eu la possibilité d'être entendu) ;

CONSIDÉRANT que la délivrance de l'autorisation des installations de stockage de déchets non dangereux, en application de l'article L.515-12 du code de l'environnement et de l'article 7 de l'arrêté ministériel du 15 février 2016 susvisé, nécessite respectivement l'éloignement de 200 mètres vis-à-vis des zones destinées à recevoir des habitations ou des établissements recevant du public par des documents d'urbanisme opposables aux tiers ;

CONSIDÉRANT que des servitudes d'utilité publique doivent être instituées par arrêté préfectoral en application de l'article L.181-26 du code de l'environnement ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire, afin de protéger les intérêts mentionnés à l'article L. 511-1 du code de l'environnement, de réglementer les usages du sol dans le voisinage de l'installation de stockage de déchets non dangereux exploitée par le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère (SDEE) ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1

Il est institué des servitudes d'utilité publique sur les parcelles ou parties de parcelles des communes de Badaroux et du Chastel-Nouvel, cadastrées figurant dans le tableau ci-dessous, qui se trouvent à l'intérieur du périmètre intitulé « limite des 200 m », conformément au plan annexé au présent arrêté.

Commune	Section	Lieu-dit	N° de parcelle	Superficie en m ²	NOM DU PROPRIÉTAIRE / adresse
	Pichaoury		106	427	SDEE de la Lozère 12 Bd Henri Bourillon – 48000 Mende
			252	5165	M. Badaroux Philippe Rue Haute-Alteyrac – 48000 Chastel-Nouvel
			253	112	SDEE de la Lozère 12 Bd Henri Bourillon – 48000 Mende
			255	134	SDEE de la Lozère 12 Bd Henri Bourillon – 48000 Mende
			256	3861	SDEE de la Lozère 12 Bd Henri Bourillon – 48000 Mende
	AO		257	225	SDEE de la Lozère 12 Bd Henri Bourillon – 48000 Mende
			276	24	SDEE de la Lozère 12 Bd Henri Bourillon – 48000 Mende

Chastel Nouvel		277	2494	SDEE de la Lozère 12 Bd Henri Bourillon – 48000 Mende
		278	1757	SDEE de la Lozère 12 Bd Henri Bourillon – 48000 Mende
		279	696	SDEE de la Lozère 12 Bd Henri Bourillon – 48000 Mende
		280	55	SDEE de la Lozère 12 Bd Henri Bourillon – 48000 Mende
		281	3097	SDEE de la Lozère 12 Bd Henri Bourillon – 48000 Mende
	Puech Countio	109	4790	Usufruitière:Mme Savajol Berthe épouse Trebuchon Rue de l'école-Alteyrac – 48000 Chastel-Nouvel Nu Propriétaire : Mme Trebuchon Martine épouse Couailhac 23, chemin du Grand Champ – 48000 Chastel- Nouvel
		110	1440	Usufruitière:Mme Savajol Berthe épouse Trebuchon Rue de l'école-Alteyrac – 48000 Chastel-Nouvel Nu Propriétaire : Mme Trebuchon Martine épouse Couailhac 23, chemin du Grand Champ – 48000 Chastel- Nouvel
		263	90	SDEE de la Lozère 12 Bd Henri Bourillon – 48000 Mende
		264	2925	M. Badaroux Philippe Rue Haute-Alteyrac – 48000 Chastel-Nouvel
		265	425	SDEE de la Lozère 12 Bd Henri Bourillon – 48000 Mende
		266	6570	M. Badaroux Philippe Rue Haute-Alteyrac – 48000 Chastel-Nouvel
		273	1363	SDEE de la Lozère 12 Bd Henri Bourillon – 48000 Mende
		274	530	SDEE de la Lozère 12 Bd Henri Bourillon – 48000 Mende
		275	11287	SDEE de la Lozère 12 Bd Henri Bourillon – 48000 Mende
		61	1710	M. Cayroche Pierre Chon de la Roche – 48000 Chastel-Nouvel
		62	3825	M. Cayroche Pierre Chon de la Roche – 48000 Chastel-Nouvel
		65	12085	M. Badaroux Philippe Rue Haute-Alteyrac – 48000 Chastel-Nouvel
AN	Redoundels	70	3460	Mme. Cayroche Marie-Thérèse épouse Lallier- Gelso 17, chemin du Grand Champ – 48000 Chastel- Nouvel
		71	2135	M. Fosse David Alteyrac – 48000 Chastel-Nouvel

			134	75	Section d'Alteyrac mairie – 48000 Chastel-Nouvel
			135	40425	Section d'Alteyrac mairie – 48000 Chastel-Nouvel
			136	244	SDEE de la Lozère 12 Bd Henri Bourillon – 48000 Mende
			137	1676	SDEE de la Lozère 12 Bd Henri Bourillon – 48000 Mende
			138	307	SDEE de la Lozère 12 Bd Henri Bourillon – 48000 Mende
			139	1468	SDEE de la Lozère 12 Bd Henri Bourillon – 48000 Mende
			140	188	SDEE de la Lozère 12 Bd Henri Bourillon – 48000 Mende
			141	137	SDEE de la Lozère 12 Bd Henri Bourillon – 48000 Mende
			180	13185	Section de Badaroux Mairie, 2 rue de l'égalité – 48000 Badaroux
			181	13068	SDEE de la Lozère 12 Bd Henri Bourillon – 48000 Mende
Badaroux	AB	La Narco Mejeiro	182	4015	Usufruitiers : M. Forestier Jean-François époux Rébaubier Rue du Causse –Alteyrac – 48000 Chastel-Nouvel Mme Rébaubier Corine épouse Forestier Rue du Causse –Alteyrac – 48000 Chastel-Nouvel Nu Propriétaire : M. Forestier Sylvain Alteyrac – 48000 Chastel-Nouvel
			183	3310	Propriétaires M.Souchon André époux Rusterucci 6, chemin du Rastel – 48000 Badaroux M.Souchon Michel époux Michaux 6, chemin du Rastel – 48000 Badaroux
			184	5355	Usufruitiers : M. Forestier Jean-François époux Rébaubier Rue du Causse –Alteyrac – 48000 Chastel-Nouvel Mme Rébaubier Corine épouse Forestier Rue du Causse –Alteyrac – 48000 Chastel-Nouvel Nu Propriétaire : M. Forestier Sylvain Alteyrac – 48000 Chastel-Nouvel
			200	5166	Usufruitière : Mme Pajot Jeanne épouse Granier 2, allée des meuniers – 48230 Chanac Nu Propriétaire : Mme Granier Bernadette épouse Clastres 1B rue de la croix Rousse – 34310 Poilhes
			202	5850	M. Dhombres Yves 12 A chemin des Mulets – 48000 Mende
			203	8175	M. Peytavin Jean-François St Martin du Born – 48000 Le Born
			204	1989	M. Peytavin Jean-François St Martin du Born – 48000 Le Born

Fuoun del Riou	123	13575	Agence régionale de l'aménagement et de la construction Occitanie CS 19536, 117 rue des états généraux – 34000 Montpellier
Charra Vieille	49	2 305	M. Brouillet Justin 48000 Badaroux
	50	1 896	M. Brajon Jean demeurant par M Ruat 17, bd Guérin d'Apcher – 48200 St Chely d'Apcher
	51	3 656	Section de Badaroux Mairie, 2 rue de l'égalité – 48000 Badaroux
	52	8 455	SDEE de la Lozère 12 Bd Henri Bourillon – 48000 Mende
	53	2 700	Mme Sirvins Monique épouse Chaperon 9, chemin du Rastel – 48000 Badaroux
	56	2 830	SDEE de la Lozère 12 Bd Henri Bourillon – 48000 Mende
	58	5 625	M. Bousquet Bernard 2 iùmpasse du merle rieur – 48000 Mende
	60	4 619	Propriétaires : M. Avignon Jean-Marie St Martin du Born – 48000 Le Born Mme Avignon Odile épouse Martin 29, lotissement des Eglantiers – 48000 Mende M. Avignon Robert St Martin du Born – 48000 Le Born
	61	7 070	M. Brajon Gilles Route de Saint Martin – 48000 Badaroux
	62	11 610	Agence régionale de l'aménagement et de la construction Occitanie CS 19536, 117 rue des états généraux – 34000 Montpellier
	63	11540	Agence régionale de l'aménagement et de la construction Occitanie CS 19536, 117 rue des états généraux – 34000 Montpellier
	64	19415	Usufruitier : M. Palot Jean-Louis époux Paux St Martin du Born – 48000 Le Born Nu Propriétaire Mme Palot Mélanie Pt 302, 6275 Alma, H2S2W2 Montréal - Canada
	65	4 655	Propriétaires : Mme Bousquet Catherine épouse Puel 16, lotissement des Grèzes 48400 Florac Trois Rivières Mme Bousquet Marie 28 rue de Curie 34590 Marsillargues M. Bousquet René 11, avenue Pierre Millon 69008 Lyon Mme Bousquet Véronique épouse Walter 17, rue Denis Papin 34290 Abeilhan

	205	6 205	M. Bonhomme Pierre époux Cathalan Chanteperdrix BP 30, 14 rue des Acacias - 48000 Mende
	206	6 990	Mme Bousquet Renée épouse Teissandier 9, rue du Sabel – 48000 Barjac
Chana Vieille	57	25600	M. Martin Alain St Martin du Born – 48000 Le Born
	207	7975	Usufruitière Mme Martin Christiane épouse Maliges St Martin du Born – 48000 Le Born Propriétaire Mme Malige MarieJosé Chemin du Crouzet – Mazeirac – 48200 Rimeize
	153	2 888	SDEE de la Lozère 12 Bd Henri Bourillon – 48000 Mende
Lou Truc de la Serbio	154	2 892	SDEE de la Lozère 12 Bd Henri Bourillon – 48000 Mende
	155	5 855	SDEE de la Lozère 12 Bd Henri Bourillon – 48000 Mende
	222	14 750	Agence régionale de l'aménagement et de la construction Occitanie CS 19536, 117 rue des états généraux – 34000 Montpellier
	235	21 095	Agence régionale de l'aménagement et de la construction Occitanie CS 19536, 117 rue des états généraux – 34000 Montpellier
	243	95 230	Agence régionale de l'aménagement et de la construction Occitanie CS 19536, 117 rue des états généraux – 34000 Montpellier
	244	30 572	Agence régionale de l'aménagement et de la construction Occitanie CS 19536, 117 rue des états généraux – 34000 Montpellier
La Laudette	82	8960	Agence régionale de l'aménagement et de la construction Occitanie CS 19536, 117 rue des états généraux – 34000 Montpellier
Lou Claouzet	37	22515	Agence régionale de l'aménagement et de la construction Occitanie CS 19536, 117 rue des états généraux – 34000 Montpellier
	42	4974	SDEE de la Lozère 12 Bd Henri Bourillon – 48000 Mende
	45	9760	Agence régionale de l'aménagement et de la construction Occitanie CS 19536, 117 rue des états généraux – 34000 Montpellier
Lou	39	5304	SDEE de la Lozère 12 Bd Henri Bourillon – 48000 Mende

Claous	40	10220	SDEE de la Lozère 12 Bd Henri Bourillon – 48000 Mende
	41	3 522	Section de Badaroux Mairie, 2 rue de l'égalité – 48000 Badaroux
	43	7 275	SDEE de la Lozère 12 Bd Henri Bourillon – 48000 Mende
	46	4 209	SDEE de la Lozère 12 Bd Henri Bourillon – 48000 Mende
	47	4 346	SDEE de la Lozère 12 Bd Henri Bourillon – 48000 Mende
	48	4 295	M. Brajon Jean demeurant par M Ruat 17, bd Guérin d'Apcher – 48200 St Chely d'Apcher
Rédoun dels	18	1 040	SDEE de la Lozère 12 Bd Henri Bourillon – 48000 Mende
	19	6 365	SDEE de la Lozère 12 Bd Henri Bourillon – 48000 Mende
	30	1 365	SDEE de la Lozère 12 Bd Henri Bourillon – 48000 Mende
	31	7 510	SDEE de la Lozère 12 Bd Henri Bourillon – 48000 Mende
	32	1 470	SDEE de la Lozère 12 Bd Henri Bourillon – 48000 Mende
	33	510	SDEE de la Lozère 12 Bd Henri Bourillon – 48000 Mende
	34	9 450	SDEE de la Lozère 12 Bd Henri Bourillon – 48000 Mende
	38	25 705	SDEE de la Lozère 12 Bd Henri Bourillon – 48000 Mende
	208	2 880	SDEE de la Lozère 12 Bd Henri Bourillon – 48000 Mende
	209	24 100	SDEE de la Lozère 12 Bd Henri Bourillon – 48000 Mende
	237	41 977	SDEE de la Lozère 12 Bd Henri Bourillon – 48000 Mende
	239	8 272	SDEE de la Lozère 12 Bd Henri Bourillon – 48000 Mende
	240	9 270	SDEE de la Lozère 12 Bd Henri Bourillon – 48000 Mende
	242	939	SDEE de la Lozère 12 Bd Henri Bourillon – 48000 Mende
	245	927	SDEE de la Lozère 12 Bd Henri Bourillon – 48000 Mende
	246	78 892	SDEE de la Lozère 12 Bd Henri Bourillon – 48000 Mende
	247	26 879	SDEE de la Lozère 12 Bd Henri Bourillon – 48000 Mende emphytéote URBA 94 75, allée Wilhelm Roentgen 34000 Montpellier

248	21 902	SDEE de la Lozère 12 Bd Henri Bourillon – 48000 Mende
249	3 312	SDEE de la Lozère 12 Bd Henri Bourillon – 48000 Mende
250	53	SDEE de la Lozère 12 Bd Henri Bourillon – 48000 Mende emphytéote URBA 94 75, allée Wilhelm Roentgen 34000 Montpellier

Article 2

Sur les parcelles définies à l'article 1^{er} sont interdits jusqu'à la fin de l'exploitation du centre de stockage de déchets non dangereux exploité par le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère (SDEE), tous les modes d'occupation ou d'utilisation du sol entraînant une présence autre qu'occasionnelle de personnes non liées à l'exploitation de l'installation de stockage de déchets notamment :

- l'habitation ou l'occupation par des tiers de tout immeuble, qu'il s'agisse de construction, d'installation ou de terrains non bâtis ;
- l'aménagement ou l'implantation de terrains de loisirs et de sports ;
- l'aménagement ou l'implantation de terrains de camping ou le stationnement d'habitations mobiles ou provisoires (caravanes, mobil-home, etc.) ;
- l'aménagement ou l'implantation d'établissements recevant du public.

Sont toutefois possibles les activités compatibles telles que :

- les activités agricoles (sans implantation de bâtiment) ;
- les activités industrielles, en particulier les carrières et installations connexes, les activités de traitement/valorisations des déchets et installations connexes, et les activités en lien avec l'exploitation du sol et du sous-sol dès lors que les éléments des dossiers correspondants ne mettent pas en évidence une situation d'incompatibilité.

Dans ce périmètre devront être soumis à étude d'impact préalable les ouvrages ou travaux suivants :

- création de captage d'eau, puits, forage ;
- création de carrières, galeries souterraines ;
- travaux de drainage en profondeur, affectant les eaux souterraines.

Ces servitudes couvrent la totalité de la durée d'exploitation de l'installation de stockage de déchets non dangereux.

Article 3

Ces servitudes sont annexées aux plans locaux d'urbanisme des communes de Badaroux et du Chastel-Nouvel, chacune en ce qui la concerne, dans les conditions prévues à l'article L. 126-1 du code de l'urbanisme. Elles feront également l'objet d'une publication auprès du service de la publicité foncière – direction départementale des finances publiques.

Article 4

Ces servitudes peuvent ouvrir droit à une indemnité dans les conditions définies à l'article L 515-11 du code de l'environnement.

La demande d'indemnisation doit être adressée au Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère (SDEE), dans un délai de trois ans à dater de la notification du présent arrêté.

Article 5

En vue de l'information des tiers :

- une copie du présent arrêté est déposée en mairies de Badaroux et du Chastel-Nouvel et peut y être consultée ;
- une copie du présent arrêté est affichée pendant une durée minimum d'un mois dans ces mairies ;
- Cet arrêté doit être affiché en permanence de façon visible dans l'installation de stockage du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère (SDEE), par ses soins ;
- un avis au public est inséré par les soins du préfet et au frais du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère (SDEE) dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département.

Article 6

Le présent arrêté est notifié par le préfet :

- au syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Lozère (SDEE),
- aux maires des communes de Badaroux et du Chastel-Nouvel,

Il est notifié par le SDEE :

- à chacun des propriétaires ou titulaires de droits réels des parcelles mentionnées à l'article 1^{er}, ou à leurs ayants droits.

Article 7

Le secrétaire général de la préfecture, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Occitanie, l'inspecteur des installations classées et les maires des communes de Badaroux et du Chastel-Nouvel sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Voies et délais de recours : La présente décision est soumise à un contentieux de pleine juridiction. Elle peut être déférée à la juridiction administrative compétente (Tribunal administratif de Nîmes) conformément aux dispositions des articles L.514-6 et R.514-3-1 du titre 1^{er} du livre V du code de l'environnement, relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement.

A Mende, le 20 juin 2022

Le préfet

Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général

Thomas ODINOT

Plan localisant l'emprise des servitudes

Vu et annexé à l'arrêté préfectoral
n° PREF-DREAL-2022-171-003 du 20 juin 2022

